





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vincennes, 17 février 2022

Ensemble au service de la transition écologique : l'Office français de la biodiversité et l'ADEME signent leur premier accord cadre

Ce partenariat entre les deux établissements publics, qui sont placés sous la tutelle du Ministère de la transition écologique, permettra d'intégrer pleinement les enjeux de climat et de biodiversité dans leurs actions respectives au service de la transition écologique.



Pierre Dubreuil, Directeur général de l'OFB et Arnaud Leroy, Président Directeur général de l'ADEME, ont donc signé le 17 février 2022 un accord cadre d'une durée de 3 années permettant de renforcer les liens entre les deux opérateurs. Prise en compte de la biodiversité dans le développement des énergies renouvelables, diffusion des solutions d'adaptation¹ fondées sur la nature (SaFN), mise au point d'un affichage environnemental des produits alimentaires, accompagnement du « zéro artificialisation nette » ... L'urgence d'agir pour le climat et la biodiversité appelle plus que jamais à une coordination des

1/3

¹ au changement climatique

acteurs publics. Forts de la complémentarité de leurs missions et compétences, l'OFB et l'ADEME sont conscients de cet enjeu et ont déjà de nombreuses collaborations. La signature de cet accord cadre permet ainsi d'enrichir et d'approfondir ces collaborations, d'ouvrir de nouveaux domaines de coopération, de renforcer la coordination stratégique, technique et financière. Il constitue aussi l'occasion d'adresser un message de mobilisation renforcée et coordonnée aux élus, aux collectivités, aux entreprises, aux associations, aux citoyens, aux scientifiques...

Quelles priorités?

Cet accord prévoit le développement de collaborations dans les domaines prioritaires suivants :

- **les énergies renouvelables et la biodiversité**, pour assurer la compatibilité entre le développement des énergies renouvelables et la protection de la biodiversité, de la conception à la mise en œuvre, en passant par la planification, la définition et l'instruction des projets ;
- **l'affichage environnemental et les mesures d'empreinte environnementale**: intégrer les enjeux de biodiversité dans les travaux portant sur l'affichage environnemental de l'alimentation, et plus généralement, dans les travaux portant sur les mesures d'empreinte environnementale dans les filières économiques;
- les sols, l'agriculture et la forêt : conforter la surveillance des sols, mieux intégrer la protection de la biodiversité (y compris la santé des sols) en agriculture et dans la gestion forestière ;
- **le Zéro Artificialisation Nette et l'urbanisme**, dans l'intention de replacer la biodiversité, le climat et les sols au cœur des politiques et des projets d'aménagement;
- le climat (adaptation et atténuation), la biodiversité et les solutions fondées sur la nature pour poursuivre la collaboration sur le Projet Life ARTISAN sur les SafN et développer de nouvelles actions hors ARTISAN;
- les micro-plastiques dans les sols et les eaux pour mutualiser les champs d'intervention historiques des deux agences sur les pollutions (sols pour l'ADEME, milieux aquatiques pour l'OFB) afin de prendre en compte la dimension multi-milieux de cette contamination.

De manière plus transversale, les opérateurs coopéreront pour coordonner les démarches auprès des territoires et des collectivités territoriales, dont les Outre-mer, mais également auprès des entreprises. Ensemble, ils s'attacheront à renforcer leurs actions de mobilisation citoyenne et de sensibilisation du grand public. Enfin, les deux agences collaboreront dès l'amont aux prospectives de visions des futurs possibles engagées par chaque établissement, tant au niveau national qu'au niveau territorial.

« Perte de biodiversité et changement climatique, deux grands défis de notre siècle, sont intrinsèquement liés. L'Etat doit donc faire face à ces menaces de manière coordonnée. Nous avons choisi de rapprocher nos deux établissements pour que la transition écologique de notre pays se fasse pour et dans le respect du Vivant. »

Pierre Dubreuil, Directeur général de l'OFB

« Cet accord de coopération va nous permettre d'agir encore plus efficacement en complémentarité sur des sujets clés comme l'analyse des impacts des micro-plastiques sur les milieux naturels, la pleine intégration de la dimension biodiversité dans l'affichage environnemental, et plus largement pour faire face aux enjeux majeurs pour la survie de l'humanité que sont le climat et la préservation de la biodiversité! »

Arnaud Leroy, Président Directeur général de l'ADEME

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, **l'Office français de la biodiversité** est placé sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et de l'Agriculture et l'Alimentation. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et en Outre-mer. Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.

À l'ADEME - **l'Agence de la transition écologique** -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. www.ademe.fr

Contacts presse

OFB:

Florence Barreto / 06 98 61 74 85 Emma Vega/ 07 63 11 21 51 presse@ofb.gouv.fr